

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

PRESENTS : Mme Christelle SILVESTRE – Mr Jean BONNAMY – Mme Marion MONGOUACHON – Mme Françoise KRÖL – Mr Ahmed KELATI – Mme Annick DROYER – Mr Gérard COMBETTE – Mme Martine GAUMET – Mr Jean-Paul DREYER – Mme Annie SALEMBIER (arrivée à 20 h 05) - Mr Marc FINCO – Melle Aurélie GARRAUT – Mr Thierry BOURCIER – Mme Catherine LANGLET – Mr Germain CAMUS – Mr Frédéric RAVENET – Mme Christelle GUARRO ROMEU – Mr Patrick FOURNEL-HAAS – Mr Jacky PITAUD - Mme Louise TRONCON – Mr Guillaume REMOND - Mr Frédéric JULIEN – Mr Jean-Pierre RIFLER - Mme Laurence PORTE

DELEGATION DE POUVOIRS : Mr Jean-Pierre LAURIN à Mr Frédéric RAVENET – Mr Jacques COLLIGNON à Mr Ahmed KELATI – Mme Lucette CHARPENTIER à Mme Marion MONGOUACHON – Mme Karen VANHAMME à Mr Patrick FOURNEL-HAAS – Mr Robert PIOTROWSKI à Mr Jacky PITAUD

Présentation de deux vœux contre la suppression envisagée du poste de Sous-Préfet
(vœu joint en annexe):

Un vœu émanant de la majorité municipale (vœu n°1)

Un vœu émanant de l'opposition (Ensemble pour Montbard et groupe Montbard Naturellement)(vœu n°2)

A l'issue d'un vote le vœu n°1 obtient : 22 Pour – 7 Abstentions

Le vœu n°2 obtient : 7 Pour – 21 Contre – 1 abstention (Mr Bourcier)

Présentation par la Majorité d'un vœu contre la privatisation de la Poste (vœu joint en annexe) :

Vote : 23 Pour (Majorité Municipale + Ensemble pour Montbard)

5 Abstentions (Mr Pitaud – Mme Troncon – Mr Julien – Mr Piotrowski – Mr Rifler)

1 Contre (Mr Remond)

Approbation du P.V. de la séance du 25 juin 2008 :

Adoption : 22 Pour (Majorité Municipale) – 7 abstentions (opposition)

01 - Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire :

- Marchés à procédure adaptée signés aux mois de Juillet et Août 2008
- Conventions d'optimisation signées avec ECOFINANCE

Le Conseil donne acte au Maire de ses décisions.

02 – Règlement intérieur du Conseil Municipal :

Deux amendements sont proposés. *Le texte amendé est adopté à l'unanimité.*

03 – Règlement du Columbarium :

Modification adoptée à l'unanimité.

04 – Délibérations fiscales au titre de 2009 :

Dispositions précédemment arrêtées confirmées.

Modifications :

Taxe d'Habitation :

- Abattement pour charges de famille, celui-ci sera égal à 10 % de la valeur locative pour chacune des deux premières personnes à charge, 20% de la même valeur locative pour chacune des personnes suivantes (au lieu de 15 % jusqu'à présent). Sachant que l'abattement général facultatif à la base de la taxe d'habitation sera appliqué au taux de 15 % (inchangé)
- Institution d'un abattement à la base de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Taxe foncière sur les propriétés bâties :

- Exonération des jeunes entreprises innovantes et des jeunes entreprises universitaires.

Taxe professionnelle :

- Exonération des jeunes entreprises innovantes et des jeunes entreprises universitaires.
- Exonération pour les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail et qui disposent au 1^{er} janvier de l'année d'imposition du label de librairie « librairie indépendante de référence »
- Exonération totale en faveur des entreprises de spectacles et des établissements de spectacles cinématographiques qui, réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 7 500 entrées et bénéficient d'un classement « art et essai » au titre de l'année de référence.

Délibération adoptée à l'unanimité

**05 – Charges de fonctionnement des écoles – Année 2007/2008
Primaires et Maternelles :**

Pour les communes extérieures :

- Primaire 561,00 €
- Maternelle 785,96 €

Délibération adoptée par 22 voix pour (Majorité Municipale) et 7 abstentions (opposition).

06 – Participation de la Ville au frais de fonctionnement de l'école privée Buffon :

- Primaires : 660 € adopté à l'unanimité
- Maternelles : la décision de ne plus participer aux frais de fonctionnement pour les maternelles est adoptée par 20 voix Pour – 2 Abstentions (Mr Bourcier – Mme Salembier) – 7 voix Contre (opposition).

07 – Frais d'inscription au Conservatoire Municipal Classé Musique et Danse
Année scolaire 2008/2009 :

TARIFS ANNUELS 2008/2009 - MUSIQUE

	<u>MONTBARD</u>	<u>HORS MONTBARD</u>
1/ <u>Droits d'inscription :</u> (obligatoires pour tous)	20 €	25 €

2/ **Frais de scolarité (*)**
(en plus des frais d'inscription)

Disciplines Collectives

(Formation musicale, pratique amateur, pratique collective, éveil)

Tranche 1	30 €/an	
Tranche 2	24 €/an	
Tranche 3	15 €/an	40€/an
Tranche 4	6 €/an	

Cursus complet ()**

(Formation musicale et instrumentale, y compris Technique vocale)

Tranche 1	170 €/an	
Tranche 2	136 €/an	220€/an
Tranche 3	85 €/an	
Tranche 4	34 €/an	

3/ **Location d'instruments :** **100 €/an**

(*) *pour les élèves qui participent à l'Harmonie de Montbard et aux Trompettes Montbardaises, seuls les droits d'inscription seront perçus.*

Pour les familles nombreuses, le 3^{ème} enfant inscrit à l'école paiera la moitié des frais de scolarité.

(**) *familles nombreuses : ½ tarif pour le 3^{ème} enfant et les suivants*

TARIFS ANNUELS 2008/2009 - DANSE

	<u>MONTBARD</u>	<u>HORS MONTBARD</u>
1/ <u>Droits d'inscription :</u> (obligatoires pour tous)	20 €	25 €

2/ **Frais de scolarité (*)**
(en plus des frais d'inscription)

	<u>MONTBARD</u>	<u>HORS MONTBARD</u>
<u>ÉVEIL ou INITIATION</u>		
Enfants de 5 à 7 ans	Tranche 1 30 €/an	
	Tranche 2 24 €/an	
	Tranche 3 15 €/an	45 €/an
	Tranche 4 6 €/an	

<u>CURSUS DANSE(**)</u>	Tranche 1	40 €/an	
Enfants à partir de 8 ans,	Tranche 2	32 €/an	
Adolescents	Tranche 3	20 €/an	55€/an
	Tranche 4	8 €/an	
 <u>ADULTE</u>	Tranche 1	50 €/an	
	Tranche 2	40 €/an	
	Tranche 3	25 €/an	65€/an
	Tranche 4	10 €/an	

(*) : sauf pour les personnes déjà inscrites en musique.

(**) : familles nombreuses : ½ tarif pour le 3^{ème} enfant et les suivants

Délibération adoptée à l'unanimité

08 – Tarifs Camping Municipal :

OBJET	Prix/jour
Par personne (adulte) (douche comprise)	5,00 €
Par adolescent (13 à 18 ans) (douche comprise)	4,50 €
Par enfant de 3 à 12 ans (douche comprise)	3,50 €
Par enfant de moins de 3 ans	Gratuit
Par chien	1,00 €
Cordon électrique 16 ampères	4,00 €
Location de parcelle à l'année	900,00 €
Garage mort sur parking gardé	2,00 €
Vente de pain de glace (1 dm ³ ,5)	Gratuit
Tarif visiteur	Gratuit
Aire de vidange, plein d'eau pour camping car de passage (hors séjour)	3,00 €
Location mobil-homes	Tableau ci-après
Lavage + séchage	5,00 €
Lavage ou séchage	3,50 €
Emplacement tente + vélos	2,50 €
Emplacement tente + voiture ou moto	4,00 €
Emplacement caravane et voiture	5,00 €
Emplacement aménagé 100 m ² (camping-car compris vidange et plein d'eau)	6,00 €
Court de tennis pour notre clientèle séjournant sur notre site et mini-chalets	Gratuit

	Basse saison 1 ^{er} mars au 30 avril	Moyenne saison 1 ^{er} mai au 30 juin	Très haute saison 1 ^{er} juillet au 31 août	Basse saison 1 ^{er} septembre au 24 octobre
MOBIL HOME 4 + 2				
la semaine (7 nuits)	250 €	400 €	500 €	250 €
nuite supplémentaire (si semaine suivante non réservée)	30 €	55 €	80 €	30 €

Week-end				
• 2 nuits	90 €	115 €		90 €
• 3 nuits	120 €	165 €		120 €
• 4 nuits	150 €	210 €		150 €
MOBIL HOME 6 + 2				
la semaine (7 nuits)	300 €	450 €	550 €	300 €
nuît supplémentaire (si semaine suivante non réservée)	35 €	70 €	85 €	35 €
Week-end				
• 2 nuits	95 €	135 €		95 €
• 3 nuits	130 €	195 €		130 €
• 4 nuits	160 €	250 €		160 €

Délibération adoptée à l'unanimité

09 – Tarifs Maison de la Petite Enfance pour les usagers hors Montbard :

Barème C.A.F. : majoration de 20 % des tarifs pour les familles extérieures à Montbard
Délibération adoptée par 22 voix Pour et 7 voix Contre (opposition).

10 – Transformation d'emploi :

Création d'un emploi de Directeur Territorial :

Suppression d'un emploi grade Secrétaire de Mairie :

Délibération adoptée par 22 voix Pour – 6 Abstentions (Mr Pitaud – Mr Julien – Mr Piotrowski – Mr Remond – Mr Rifler – Mme Porte) – 1 voix Contre (Mme Troncon).

11 – Vaccination contre la grippe :

Délibération adoptée à l'unanimité.

12 – Convention Ville/Centre de Gestion : document unique d'évaluation des risques professionnels :

Délibération adoptée à l'unanimité.

13 – Attribution temporaire d'un logement de fonction :

Délibération adoptée à l'unanimité.

14 - Aire d'accueil des gens du voyage - Avenant n°1 au lot n°1 – Travaux supplémentaires

L'augmentation induite porte le marché à 474 440,75 € H.T. (soit environ + 9,72 %)
Délibération adoptée à l'unanimité.

15 – Marché de fournitures scolaires SOLEXIA – Remboursement marge non réalisée :

Remboursement de 310 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

16 – Forêt communale de Montbard – Destination des coupes – Exercice 2009 :

Délibération adoptée à l'unanimité.

17 – Subvention MJC (projet 90^{ème} anniversaire de la fin des combats de la Première Guerre Mondiale) :

Montant : 2 000 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

18 - Subvention à attribuer au collège dans le cadre d'un projet intitulé « Danse au collège »

Montant : 1 000 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

19 - Musée Site Buffon : demande de subvention auprès de la DRAC pour la mise en place de l'action culturelle :

Subvention sollicitée au taux le plus élevé pour un projet s'élevant à 16 400 € H.T.

Délibération adoptée à l'unanimité.

20 - Station Vertes de Vacances – Renouvellement partiel du Conseil d'Administration – Désignation d'un candidat :

Monsieur Marc FINCO est désigné à l'unanimité

21 - Appel à candidature pour la désignation d'un correspondant sécurité routière :

Monsieur Patrick FOURNEL-HAAS est désigné à l'unanimité

22 - Bibliothèque Jacques Prévert : exonération de droits d'inscription pour les élèves de Montbard entrant en CP :

Délibération adoptée à l'unanimité.

23 - Foire Régionale : encaissement des droits de place et reversement au Comité de la Foire

Délibération adoptée à l'unanimité.

24 - Gaz – Réseau Distribution France (GRDF) : redevance d'occupation du domaine public

Pour mémoire, longueur du réseau : 30 667 mètres

Délibération adoptée à l'unanimité.

25 - Admissions en non valeur – Budget Principal :

Délibération adoptée à l'unanimité pour un montant de 317,18 €

26 - Admissions en non valeur – Budget Annexe Eau Assainissement :

Délibération adoptée à l'unanimité pour un montant de 601,02 €

27 - Placement de la Trésorerie dans des comptes à terme :

Le Maire à reçoit à l'unanimité délégation du Conseil Municipal pour placer la trésorerie.

28 - DM 3 Budget principal :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 17 848 357,30 €
La section de fonctionnement se présente comme suit :

- en recettes : 11 604 644,61 €
- en dépenses : 11 518 557,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses de Ensemble pour Montbard :

Question n°1. Conseil municipal des Jeunes

Lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif ainsi que de la Démocratie, l'intérêt du Conseil municipal des Jeunes n'est plus à démontrer. Apportant une connaissance de la vie locale et des institutions, ce conseil de jeunes favorise le rapprochement entre les générations et le dialogue entre les citoyens et leurs représentants élus. De par les propositions des jeunes émises au sein du conseil, celui-ci permet également une amélioration de la politique pour la jeunesse ainsi que de la collectivité tout entière. Le règlement intérieur proposé à délibération ce soir faisant état de l'organisation de comités consultatifs, qu'en est-il du CMJ à Montbard en ce temps de rentrée et dans le cadre de la nouvelle mandature?

Suite au départ du médiateur, le Conseil Jeunes ne sera relancé que l'an prochain.

Question n°2. Diffusion du magazine municipal

Compte tenu des modalités de distribution du numéro paru en juin 2008 du *Reflets montbardois* effectué par les élus de la Majorité, je souhaite ,d'une part, savoir si le n° de septembre 2008 sera distribué de la même manière ou si la diffusion en est confiée au service public de la Poste?

D'autre part, le choix de réduire l'espace de diffusion à Montbard et non plus à l'échelle de la Communauté de Communes du Montbardois a t-il eu un impact auprès des diffuseurs d'annonces publicitaires?

La distribution sur Montbard sera faite en septembre par une entreprise d'insertion pour un coût abaissé et un délai de 2 jours contre 15 . Impact pour les annonceurs : aucun signe de changement.

La séance est levée à 23 h 50

Le Maire,

Christelle SILVESTRE